



Le Bureau :

Président : Jean-Pierre Ogier
Vice-Président : Philippe Souillol
Second Vice-Président : Guy Decoux
Secrétaire : Pascale Bonnet
Trésorière : Florence Couture Joubert

Titulaires :

Mme P. Bonnet
Mme F. Couture Joubert
Mr G Decoux
Mr A. Miolane
Mr JP Ogier
Mr P. Souillol

Suppléants :

Mr D. Favrot
Mr D. Premel
Mr H. Protat

Les commissions :

- Commissions Cabinets
Secondaires : tous les membres
du Conseil
- Conciliation : Pascale Bonnet,
Jean Pierre Ogier, David Premel
- Commission hygiène : Florence
Couture Joubert, Denis Favrot
Jean Pierre Ogier
- Relation avec les Organisations
professionnelles : Alain
Miolane, Jean Pierre Ogier ,
Philippe Souillol
- Relations avec les Médecins,
hôpitaux, auxiliaires médicaux
CPAM : Denis Favrot, Jean-
Pierre Ogier
- Relations avec la presse :
Guy Decoux, Jean Pierre Ogier,
Hervé Protat
- Relations avec les patients :
Pascale Bonnet, Jean Pierre
Ogier
- Formation restreinte en cas
d'urgence : Florence Couture,
Pascale Bonnet, Jean -Pierre
Ogier

Chambre Disciplinaire 1ère Instance :

Titulaires :

Mme F. Couture Joubert
Mr D. Favrot

Suppléants :

Mr P. Souillol

EDITORIAL

Avant toute communication concernant le travail de notre conseil, je tiens à faire part de notre grande tristesse devant le décès prématuré de notre consœur et amie Valérie Revel. Je tiens par ces mots à dire que nous sommes de tout cœur avec sa famille et que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour les aider dans ce moment difficile.

Nous achevons actuellement la régularisation des cabinets secondaires sur la région Rhône-Alpes, travail difficile s'il en est. Entre l'intérêt des patients, la protection des cabinets principaux, les difficultés financières pouvant découler de cette mise en conformité au code, nous avons dû passer de nombreuses heures d'études et de discussions afin de prendre les décisions les plus justes possibles.

Nous avons fait notre travail afin que celui-ci soit en parfaite adéquation avec l'esprit de notre profession en matière de service aux patients.

Toujours dans l'esprit du respect du code de déontologie, nous venons d'obtenir une confirmation par la chambre d'appel de 2^e instance de la sanction infligée à un professionnel utilisant un affichage non conforme. Le Blâme, donné en chambre disciplinaire de 1^e instance a été confirmé et assorti d'un remboursement des frais engagés par le conseil Régional de l'Ordre au titre de l'article L.761-1 du code de justice administrative. En plus de la sanction de Blâme, ce professionnel se voit obligé de verser la somme de 2 000 euros au Conseil Régional de l'Ordre. Cette première condamnation saura certainement inciter les professionnels ne respectant pas les règles de conformités relatives aux plaques professionnelles, à revoir rapidement leur position.

Le Conseil se réunit régulièrement une fois par mois le lundi après 20 heures afin d'assurer ses missions. Nous maintenons nos permanences hebdomadaires pour régler le plus rapidement possible les dossiers urgents qui nous sont transmis.

Pour cela, nous avons aux côtés de Madame Bouteraa, une nouvelle secrétaire à mi-temps, Mademoiselle Amel Belalia, actuellement en contrat à durée déterminée qui sera, nous l'espérons, transformé par la suite en contrat à durée indéterminée.

En ce début Juillet, nous vous souhaitons à tous un bel été et de très bonnes vacances.

Jean-Pierre Ogier, Président du Croppra

A propos des Cabinets secondaires :

**Les décisions sont affichées au Conseil Régional de l'Ordre des Pédiatres Podologues
95 A rue Léon Blum
69100 Villeurbanne**

(visibles aux heures d'ouvertures du secrétariat)

Commission d'autorisation d'exercice des Pédiatres-Podologues, professionnels de santé ressortissants européens.

Tout ressortissant de l'Union européenne souhaitant s'établir en France en vue d'exercer la profession de Pédiatres Podologue est contraint de présenter une demande sous forme de dossier à l'une des nouvelles commissions d'autorisation d'exercice siégeant au niveau régional.

Cette nouvelle organisation est effective depuis l'été 2010. Chaque commission comprend :

- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant,
- Le directeur général de l'agence de santé ou son représentant,
- Un représentant du CROPP
- Un médecin ainsi que deux pédiatres podologues.

La commission juge uniquement sur dossier. Celui-ci doit contenir en plus du formulaire de demande d'autorisation d'exercice les pièces justificatives de l'identité, de l'absence de sanction, les titres de formation et l'expérience professionnelle du candidat. Doivent également y être présents le niveau de formation précisant année par année le détail et le volume horaire des enseignements suivis.

Face à la pluralité des cursus européens, c'est grâce à ce dernier document, en le comparant au programme de formation Français que la commission pourra évaluer si le niveau de connaissance des postulants satisfait aux exigences de l'exercice de notre profession en France.

Une première réunion s'est déroulée le 8 Octobre 2010 à la DRJSCSA. Sept dossiers ont été examinés :

- Deux provenaient de l'Ecole supérieure de podo de Genève - Acceptés
- Deux venaient de la Haute Ecole Libre de Bruxelles - Acceptés
- Un de l'ISCAM de Bruxelles - Accepté
- Deux de l'Ecole Européenne de Pédiatres Podologue de Bruxelles – refusés par manque de formation en diabétologie. Nous avons demandé un complément de formation. Des candidats sortant du même institut ont été admis dans une autre région.

D'où à l'avenir la nécessité d'harmoniser nos décisions par des directives venant du niveau national, sinon les candidats se présenteront dans des régions « plus accommodantes »

Une deuxième réunion s'est déroulée le 17 janvier 2011 au même siège. Trois dossiers ont été examinés (Un dossier accepté- Deux dossiers en attente de complément d'information et acceptés au 31 Mars 2011)

- Un venait de l'Ecole supérieure de Podo de Genève
- Deux venaient de l'Institut Supérieur Parnasse à Bruxelles

Guy DECOUX :
Représentant du Cropp Rhône-Alpes

Les professionnels Pédiatres Podologues inscrits au Tableau de l'Ordre de la Région Rhône-Alpes :

L'annuaire professionnel est disponible sur le site www.onpp.fr

Le tableau est mis à jour le lundi suivant la date du mouvement.

AVIS DE DECES

Le Conseil régional de l'Ordre des Pédicures-Podologues Rhône-Alpes est au regret de vous faire part du décès de nos consœurs :

Madame Valérie REVEL (69)
Madame Muriel LOGUIER (38)

Accueil des nouveaux diplômés dans notre Région :

La rencontre a eu lieu le 10 Janvier 2011 au Cropp Rhône-Alpes dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Elle a été l'occasion de rencontrer les membres du Conseil et de poser les questions relatives aux premiers pas dans la profession.

Dix-sept professionnels sur vingt-quatre invités ont répondu à cette invitation.

Monsieur Bernard Barbottin président du Conseil National de l'Ordre nous a fait l'honneur de sa visite.

Désormais, l'inscription des professionnels au tableau de l'Ordre nécessite impérativement une présence physique au Croppra devant un membre du Conseil dans le cadre des permanences hebdomadaires et cela conformément à l'article R.4322-32 du code de déontologie.

Le Secrétariat Administratif du Croppra :

Depuis mi-avril, Madame Amel Belalia est la nouvelle assistante administrative du Croppra. Une de ses missions est de veiller à la mise à jour du logiciel interne de gestion du Tableau de l'Ordre en partenariat avec l'actuelle secrétaire.

Le recrutement a pu se faire à la suite de la signature d'une convention avec le Conseil Général du Rhône, et par l'intermédiaire du pôle emploi de Villeurbanne.

INFORMATION TRES IMPORTANTE :

Tableau Ordinal Partagé des Pédicures-Podologues (TOP 2 P)

Nous vous rappelons que ce logiciel a été mis en place par le Conseil National qui s'est engagé auprès du RPPS (Réseau Partagé des Professionnels de Santé) sous la responsabilité de l'ASIP (Agence des Systèmes d'Informations Partagées de Santé), afin d'être un « Site Pilote » pour les professions de santé.

Toutes les données du dossier d'inscription doivent être saisies ou réactualisées dans ce nouveau logiciel, ce qui demande un travail long et fastidieux de la part des Cropp. (Reprise de la totalité des dossiers d'inscription).

Nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir par courrier :

Une copie de votre carte d'identité nationale,

Votre numéro de Sécurité Sociale, votre date de début d'exercice en tant que Pédicure Podologue,

Votre numéro Adeli *,

Numéro Siret de votre cabinet principal, numéro Siret de votre cabinet secondaire,

Nous attirons votre attention sur le fait que pour certains professionnels, le dossier d'inscription est mal renseigné et des pièces sont manquantes. (Nous vous conseillons de prendre contact avec le secrétariat afin de faire le point sur les pièces manquantes)

Le risque est de ne pas pouvoir justifier dans les semaines à venir d'un numéro d'ordre définitif d'une part mais aussi d'accuser un retard dans l'établissement de la fameuse carte CPS !

Par ailleurs, les professionnels doivent impérativement avertir leur Conseil Régional de l'Ordre **par écrit** lors d'un changement de situation (Changement d'adresse personnelle et professionnelle, fin d'un contrat avant l'échéance, fermeture d'un cabinet...)

Un défaut de communication d'information est lourd de conséquences administratives. (Nous avons été surpris de constater que certains professionnels n'ont pas jugé bon d'avertir le Conseil lors de la fermeture de leur cabinet secondaire par exemple !)

***Rappel :** le professionnel doit être inscrit sur la liste des professionnels exerçant dans le département et il lui est délivré un numéro ADELI - Enregistrement du diplôme d'Etat auprès de la Délégation Territoriale de l'ARS- (Agence Régionale de santé, regroupant DRASS, DDASS, et ARH) du département de sa résidence professionnelle, et ce, quel que soit le mode d'exercice)

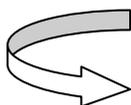
Le manquement à cette formalité est une violation de l'article L.4322-2 du Code de la Santé publique

Quelques dates :

- 10 Janvier 2011 : Le Cropp accueille Monsieur Bernard Barbottin Président de l'Ordre National des Pédicures Podologues dans le cadre de sa réunion mensuelle et de l'accueil des nouveaux inscrits dans notre région.
- 21 Janvier 2011 : Formation au logiciel Podemo (Cartographie intranet des Pédicures Podologues) Suivie par Madame Bouteraa, secrétaire administrative. Lieu de formation Onpp (Paris)
- 07 Février 2011 : Réunion Mensuelle
- 24 Février 2011 : Etude des dossiers de cabinets secondaires par la commission
- 24 février 2011 : Invitation à l'inauguration de l'Ordre départemental des Infirmiers (Bron)
- 25 Février 2011 : Entretien avec Professionnel Pédicure Podologue pour rappel des règles déontologiques
- 07 Mars 2011 : Réunion Mensuelle Etude des dossiers de cabinets secondaires
- 09 Mars 2011 : Vérifications comptables au Croppra par Monsieur Frédéric Mary (Onpp)
- 18 Mars 2011 : Journée des Présidents -Onpp-
- 31 Mars 2011 : Rapport de la commission des cabinets secondaires / Réunion Conseil
- 06 Avril 2011 : Entretiens de recrutement au Croppra
Réunion INTER ORDRES organisée au Croppra
- 14 Avril 2011 : Réunion ARS Comité Régional – Lyon-
- 20 Avril 2011 : Rencontre avec Professionnelles Pédicures Podologues au sujet de leurs devantures et conduite à tenir en matière d'affichage.
- 02 Mai 2011 : Réunion Mensuelle Rapport commission cabinets secondaires
- 20 Mai 2011 : Audience à la Chambre disciplinaire 2^e Instance Paris

Le 10 Janvier 2011 Réunion Mensuelle, Rencontre des nouveaux diplômés avec la présence de Monsieur Bernard Barbottin, Président de l'Onpp.....

De gauche à droite : Jean Pierre Ogier, Bernard Barbottin, Guy Decoux, Alain Miolane



Pour nous contacter :

Conseil Régional de l'Ordre des Pédicures
Podologues Rhône-Alpes

95 a Rue Léon Blum
69100 Villeurbanne

☎ : 04 72 36 06 54

Fax : 04 72 36 30 82

contact@rhone-alpes.cropp.fr

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 13 h 45 à 17 h30 (Nouveaux horaires pendant la période estivale à compter du 18 Juillet 2011 - 9 heures 13 heures du lundi au vendredi)

Madame Bouteraa, Secrétaire, est votre interlocutrice privilégiée, elle oriente vos questions vers les membres des différentes commissions en place.

Permanences téléphoniques des Conseillers : Elles ont lieu une fois par semaine, en principe l'après-midi. (Pour les dates, se renseigner auprès du secrétariat)

Directeur de la publication : Jean-Pierre Ogier Comité de rédaction : Guy Decoux

Tirage 1020 exemplaires, ISSN 1961-750X

